

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1623

64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PAU

Ventes et cessions

803 080 563 RCS Pau.

NEEBTECH.

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Capital : 5000.00 EUR.

Adresse : 24, Avenue du Docteur Dhers, 64300 Orthez.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Le 10 septembre 2022 la SAS NEEBTECH a fait apport à titre de fusion à la SAS COPLA de tous ses éléments d'actif (au 31-03-2022) valant 440.791 € contre prise en charge de l'intégralité de son passif, valant 240.626 €, soit un apport net de 160.145 €. Toutes les opérations réalisées par la société SAS NEEBTECH entre la date effective de la fusion (fixée au 1er avril 2022) et celle de la réalisation définitive de la fusion sont considérées comme faites pour le compte de la SAS COPLA. Les actions de la SAS NEEBTECH détenues par l'associé seront annulées et il sera créé à l'identique en nombre des actions attribuées à l'associé de la SAS COPLA. Une action de la SAS COPLA, absorbante vaut 241 € et une action de la SAS NEEBTECH absorbée vaut 320 €. La division de la valeur de 241 € par celle de 320 € donne un rapport de 75,3125% (parité d'échange). Il sera donc remis une action de la SAS COPLA, absorbante, en échange 0,7531 actions de la SAS NEEBTECH, absorbée, soit encore une annulation de 500 actions pour une création de 664 actions de 40 € de nominal soit encore une augmentation de capital de 26.560 €. À la date d'effet juridique de la fusion, la SAS NEEBTECH absorbée détenant 100% du capital de la SAS COPLA absorbante, il sera annulé 100% du capital avant fusion de la SAS COPLA. SAS COPLA a constaté une augmentation de son capital de 26.560 € et une réduction de capital pour 160.120 €. Son capital social qui était de 160.120 € au 31.03.2022, est désormais de 26.560 € avant toute autre opération d'augmentation ou de réduction par voie de prélèvement sur la prime de fusion. Le traité de fusion en date du 10 septembre 2022 a été déposé le 15 septembre 2022 au Greffe du TC de PAU sous les numéros 2022/4876 et 2022/4878 par les deux sociétés, qui sont du ressort du même greffe. La société SAS COPLA aura la jouissance des biens à compter de la réalisation définitive de la fusion, une fois passé le délai d'opposition des créanciers. Elle l'aura par validation par l'associé unique..